SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

A63 SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS

A63H JOUETS, p.ex. TOUPIES, POUPÉES, CERCEAUX, JEUX DE CONSTRUCTION

Schéma général

FIGURINES JOUETS MUES MÉCANIQUEMENT OU PAR LA PESANTEUR.....11/00, 13/00, 15/00
VÉHICULES-JOUETS
Trains miniatures et trains-jouets.....19/00, 21/00
Autres véhicules; leurs voies; machines.....17/00, 23/00, 27/00, 18/00, 25/00
TOUPIES; POUPÉES; ANIMAUX.....1/00, 3/00
AUTRES JOUETS.....5/00, 7/00, 33/00
FABRICATION DES POUPÉES OU DES FIGURINES.....9/00
MÉCANISMES MOTEURS; COMMANDES; TRANSMISSIONS.....29/00, 30/00, 31/00
ATTRAPES, CONFETTI.....37/00

1/00 **Toupies** (toupies volantes A63H 27/127)
1/02 • à dispositifs de moulinage indépendants
1/04 • • à moulinage à ficelle ou courroie
1/06 • à dispositif de moulinage intégré
1/08 • avec dispositions pour remontage en soufflant
1/10 • pouvant être mises en rotation en vrillant l'axe à deux mains
1/12 • Toupies à fouet; Fouets pour toupies
1/16 • Toupies sauteuses, danseuses ou décrivant des courbes
1/18 • Toupies doubles; Toupies multiples montées les unes dans les autres ou les unes sur les autres
1/20 • Toupies à figurines; avec des objets mobiles, en particulier figurines
1/22 • Toupies chromoscopiques
1/24 • Toupies à dispositifs lumineux
1/26 • Toupies émettant des souffles ou des explosions
1/28 • Toupies musicales
1/30 • Toupies grimpeuses, p.ex. yo-yo
1/32 • Disques tourbillonnant ou tournant au moyen de cordes torsadées

Poupées; Figurines; Jouets musicaux

3/00 **Poupées**

Note(s)

Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
• "poupées" inclut les animaux.

3/02 • en tissus ou rembourrées
3/04 • à carcasse déformable
3/06 • gonflables ou remplies d'air
3/08 • par découpage de feuilles de papier, pliables ou habillables
3/10 • Figurines plates pourvues de membres avec ou sans moyens pour les faire tenir debout (A63H 3/08 a priorité) **[4]**
3/12 • Poupées à double face
3/14 • dans lesquelles peuvent être introduits les doigts de la main, p.ex. marionnettes
3/16 • faites d'éléments susceptibles d'assemblage
3/18 • Pantins
3/20 • dont les éléments sont mus par le mouvement d'autres parties, p.ex. membres
3/24 • Poupées buveuses; Poupées versant des larmes; Poupées mouillant leurs langes
3/26 • Poupées flottantes
3/28 • Agencement dans les poupées de moyens pour produire des sons; Moyens dans les poupées pour produire des sons
3/31 • • Soufflets, cylindres ou similaires pour produire des sons
3/33 • • Autres moyens de production de sons spécialement conçus pour les poupées
3/36 • Détails ou accessoires
3/38 • • Yeux de poupées
3/40 • • • mobiles
3/42 • • • Fabrication des yeux
3/44 • • Chevelures ou perruques de poupées; Sourcils; Cils
3/46 • • Attaches des membres
3/48 • • Montages d'éléments intérieurs, p.ex. pour des yeux à mouvement automatique
3/50 • • Carcasses, supports ou roues pour poupées ou animaux
3/52 • • Maisons de poupées, ameublement ou autres accessoires; Habillement (chaussures de poupées A43B 3/28)

5/00 **Dispositifs musicaux ou sonores à effet de jouets autres que dispositifs acoustiques** (toupies musicales A63H 1/28; projectiles à main détonant par explosion à l'impact F42B 4/16)
5/04 • Pistolets ou mitrailleuses fonctionnant sans amorce; Pétards (pétards à mèche F42B 4/04)

7/00 **Figurines guidées ou propulsées par l'usager**

7/02 • en poussant ou en tirant
7/04 • • entraînées en même temps qu'un véhicule
7/06 • • avec pieds formés de parties rotatives

9/00 Méthodes ou matériaux particuliers pour la fabrication des poupées, animaux, figurines ou leurs éléments

Figurines-jouets mues mécaniquement ou par la pesanteur

11/00 Figurines se déplaçant d'elles-mêmes
11/02 • mues par les vibrations engendrées par des masses tournant excentriquement
11/04 • Figurines grimpeuses, montant et descendant
11/06 • Jouets sauteurs
11/08 • Jouets réalisant des sauts périlleux ou des culbutes
11/10 • Figurines montées sur châssis à un ou plusieurs essieux au moyen desquels elles exécutent des mouvements naturels de course quand le jouet roule sur le sol
11/12 • • Jouets à roues avec figurines exécutant des contorsions pendant le mouvement
11/14 • Figurines marcheuses équilibrées par effet gyroscopique
11/18 • Figurines qui exécutent un mouvement naturel de marche **[4]**
11/20 • • avec paires de jambes, p.ex. chevaux **[4]**

13/00 Figurines à éléments automoteurs, avec ou sans mouvement de l'ensemble du jouet
13/02 • Jouets imitant des actions naturelles, p.ex. chat attrapant une souris, ruades
13/03 • • Animaux pondeurs **[4]**
13/04 • • Figurines mécaniques imitant les mouvements de joueurs ou de travailleurs
13/06 • • • la boxe ou la lutte
13/08 • • • des exercices militaires
13/10 • • • tirant des flèches ou autres projectiles
13/12 • • • des mouvements de gymnastique ou d'acrobatie
13/14 • • • sautant à la corde
13/15 • • • simulant l'action d'écrire ou de dessiner **[4]**
13/16 • Boîtes dont les figurines sortent en sautant
13/18 • Balançoires; Figurines basculantes
13/20 • Manèges avec figurines mobiles; Modèles de foires ou similaires, avec figurines mobiles

15/00 Autres jouets mus par la pesanteur
15/02 • Figurines descendant un plan incliné en se dandinant par l'effet de la pesanteur
15/04 • Figurines se balançant autour d'un point situé au-dessus du centre de gravité
15/06 • Jouets se redressant d'eux-mêmes
15/08 • Figurines à mouvements de culbute produits par des billes intérieures

Véhicules-jouets; Machines-jouets

17/00 Véhicules, p.ex. automoteurs; Leurs accessoires
17/02 • transformables sous l'action d'un choc, p.ex. dispositions pour simuler les accidents
17/045 • en forme de véhicules blindés, chars d'assaut ou analogues **[4]**
17/05 • Camions
17/06 • • à benne basculante
17/08 • • à plate-forme portant une échelle levée mécaniquement
17/10 • • à plate-forme portant un réservoir de transport de liquides
17/12 • avec grues, treuils ou analogues
17/14 • Automobiles ou camions à chenilles
17/16 • en forme de bicyclette, avec ou sans personnage
17/18 • Tricycles, p.ex. avec figurines mobiles
17/21 • en forme de motocycles avec ou sans figurines **[4]**
17/22 • Scooters avec conducteurs, propulsés par leurs roues ou par le mouvement du sujet
17/24 • en forme de luges, traîneaux, bobsleighs, avec ou sans figurine
17/25 • Autres véhicules à roues avec figurines mobiles
17/26 • Détails ou accessoires (mécanismes moteurs A63H 29/00)
17/267 • • Montage des roues sur le chassis **[4]**
17/273 • • Mécanismes d'ouverture ou de fermeture des portes ou analogues **[4]**
17/28 • • Systèmes d'éclairage électrique
17/30 • • Indicateurs de direction
17/32 • • Dispositifs de signalisation acoustique ou optique
17/34 • • Dispositions pour imiter le bruit des moteurs
17/36 • • Directions pour véhicules
17/38 • • • mues à la main
17/385 • • • commandées à distance **[4]**
17/39 • • • • radioguidées **[4]**
17/395 • • • préprogrammées **[4]**
17/40 • • • Véhicules changeant d'eux-mêmes de direction ou se mettant en marche arrière quand ils rencontrent un obstacle
17/41 • • • Véhicules changeant d'eux-mêmes de direction ou se mettant en marche arrière pour empêcher leur chute de la surface support **[4]**
17/42 • • Arrêts ou freins automatiques
17/44 • • Garages pour véhicules; Stations-services

18/00 Routes ou voies de roulement pour jouets (pour chemins de fer A63H 19/30; pour voies ferrées spéciales A63H 21/00)**; Propulsion par interaction entre le véhicule et sa voie de roulement**
18/02 • Construction ou disposition de la voie de roulement
18/04 • • Voies en montagnes russes (A63H 18/06 a priorité)
18/06 • • conçues pour provoquer le mouvement du véhicule par modification de l'inclinaison d'une partie de la voie
18/08 • avec des moyens mécaniques de guidage ou de direction
18/10 • avec des moyens magnétiques de direction
18/12 • Amenée du courant électrique au véhicule par l'intermédiaire de la voie
18/14 • Trajets aménagés sur la voie, p.ex. au moyen de courroies transporteuses sans fin, d'aimants, de disques directeurs
18/16 • Commande de la direction du véhicule par interaction entre le véhicule et la voie; Commande d'éléments de voie par le véhicule

19/00 Trains miniatures (propulsion par interaction entre le véhicule et son chemin de roulement A63H 18/00)
19/02 • Locomotives; Automotrices
19/04 • • mues par ressort
19/06 • • Locomotives à vapeur; Leur machinerie
19/08 • • • Chaudières pour locomotives
19/10 • • à marche électrique

19/12 • • • à transmission électrique réversible
19/14 • • Dispositions pour imiter les traits caractéristiques des locomotives, p.ex. sifflets, signalisation, halètement
19/15 • Types particuliers de wagons
19/16 • Eléments des véhicules pour chemins de fer
19/18 • • Mécanismes d'attelage ou de désaccouplement
19/20 • • Eclairage
19/22 • • Roues, essieux ou bogies
19/24 • Trains électriques; Leurs systèmes
19/26 • • Véhicules à fil de trolley aérien; Trolley-bus
19/28 • Systèmes de trains mécaniques
19/30 • Voies; Rails; Connexions de rails
19/32 • • Aiguillages; Leurs commandes
19/34 • Ponts; Gares; Systèmes de signalisation
19/36 • Reproduction de l'infrastructure ferroviaire, p.ex. types d'agencement de plusieurs unités dans des boîtes ou sur des plateaux ou en combinaison avec des paysages

21/00 Autres chemins de fer
21/02 • à câble ou rail de suspension
21/04 • Monorails, p.ex. à véhicules enserrant le rail comme le ferait une selle (A63H 21/02 a priorité)

23/00 Bateaux; Jouets flottants; Autres jouets aquatiques [2]
23/02 • Bateaux; Bateaux à voiles
23/04 • • Bateaux automoteurs; Navires ou sous-marins automoteurs
23/06 • • • à propulsion par réaction
23/08 • Ludions ou autres plongeurs
23/10 • Autres jouets aquatiques, jouets flottants ou similaires
23/12 • • Projectiles portés par l'eau; Jouets mis en pièces par un choc; Bateaux explosants
23/14 • • Moteurs particuliers
23/16 • • Installations pour jouets aquatiques; Ports

25/00 Machines à vapeur, à gaz ou à air comprimé (pour locomotives A63H 19/06)
25/02 • Distributions

27/00 Avions; Autres jouets volants (jouets avec parachutes A63H 33/20)
27/01 • Avions à ailes souples ou pliées **[4]**
27/04 • Avions captifs
27/08 • Cerfs-volants
27/10 • Ballons
27/127 • Jouets volants pouvant atterrir ou décoller verticalement; Toupies volantes **[4]**
27/133 • • Hélicoptères; Giravions (A63H 27/04 a priorité) **[4]**
27/14 • Dispositifs de décollage ou de lancement pour avions; Aménagements sur les avions pour leur décollage ou leur lancement
27/16 • Jouets volants en papier plié **[4]**
27/18 • Caractéristiques structurelles des fuselages, des ailes ou analogues, p.ex. pour avions modèles réduits **[4]**
27/20 • Systèmes de transmission pour manœuvrer les commandes de gouverne, les volets d'ascension ou analogues **[4]**
27/22 • Avions automoteurs, p.ex. à lanières extensibles en caoutchouc (A63H 27/04, A63H 27/127 ont priorité) **[4]**
27/24 • • propulsés par un moteur à combustion ou un moteur électrique **[4]**
27/26 • • • Jouets volants mus par réaction, p.ex. avions (A63H 27/04, A63H 27/127 ont priorité) **[4]**
27/28 • Oiseaux volants **[4]**
27/30 • Caractéristiques communes aux hélices pour avions modèles réduits, p.ex. caractéristiques structurelles (pour hélicoptères A63H 27/133) **[4]**
27/32 • Equipement d'atterrissage pour avions, p.ex. de type à roues, à flotteurs **[4]**

<u>Mécanismes moteurs ou transmissions pour jouets ou véhicules-jouets</u>

29/00 Mécanismes moteurs pour jouets en général
29/02 • Mouvements d'horlogerie
29/04 • • Mécanismes moteurs à ressort hélicoïdal
29/06 • • Autres éléments à cet effet
29/08 • Mécanismes moteurs à billes ou masses
29/10 • Mécanismes moteurs à fluide
29/12 • • à courant de sable
29/14 • • à courant d'eau
29/16 • • à vapeur ou air comprimé
29/18 • Mécanismes moteurs à lanières de caoutchouc extensibles
29/20 • Mécanismes à roue libre
29/22 • Mécanismes électriques (alimentation en énergie électrique par la voie A63H 18/12)
29/24 • Parties constitutives ou accessoires des mécanismes moteurs, p.ex. moyens pour remonter ou faire démarrer des moteurs

30/00 Agencements de commande à distance spécialement conçus pour les jouets, p.ex. pour véhicules (directions commandées à distance pour véhicules A63H 17/385; pour chemins de fer modèles réduits A63H 19/24, A63H 19/28) **[4]**
30/02 • Agencements électriques
30/04 • • par transmission sans fil
30/06 • Agencements hydrauliques ou pneumatiques

31/00 Transmission pour jouets
31/02 • Mécanismes à vis sans fin
31/04 • Mécanismes à friction
31/06 • Commande à courroies ou ficelles
31/08 • Mécanismes de commande des transmissions; Transmissions pour produire un mouvement alternatif
31/10 • Mécanismes de transmission par fils métalliques mobiles longitudinalement, enfermés dans des tubes flexibles

---

33/00 Autres jouets
33/02 • Cerceaux; Bâtons pour leur propulsion
33/04 • Jeux de construction; Blocs, bandes ou autres éléments pour ces jeux
33/06 • • assemblés sans emploi de pièces additionnelles
33/08 • • • pourvus de trous, rainures ou saillies complémentaires, p.ex. queue d'aronde
33/10 • • assemblés au moyen d'éléments additionnels sans collage
33/12 • • • Bandes perforées ou analogues assemblées au moyen de tiges, chevilles ou similaires
33/14 • • spécialement conçus pour être assemblés au moyen de colle ou de mortier
33/16 • Modèles obtenus par pliage de papier

33/18 • Jouets à jeter ou à lancer (fusils jouets à ressort F41B 7/08)

33/20 • Jouets avec parachutes; Parachutes

33/22 • Jouets d'optique, de couleur ou d'ombre (kaléidoscopes G02B 27/08)

33/26 • Jouets électriques ou magnétiques (moteurs électriques A63H 29/22)

33/28 • Jouets pour bulles de savon; Jouets à fumée (dispositions pour former en fumant des dessins ou des ronds A24F 13/30)

33/30 • Imitations d'appareils, non prévues ailleurs, p.ex. de téléphones, de balances ou de caisses enregistreuses **[3]**

33/32 • Moules, formes, pelles ou similaires pour jeux de plage

33/36 • Jouets à étincelles

33/38 • Livres d'images ayant en plus un effet de jouet, p.ex. images qui apparaissent ou qui se déplacent **[4]**

33/40 • Moulins à vent; Autres jouets mus par un courant d'air (Mécanismes moteurs à vapeur ou à air comprimé pour jouets A63H 29/16)

33/42 • Modèles réduits ou paysages non prévus ailleurs

37/00 Attrapes; Confetti, serpentins ou articles de cotillon similaires [4]